

<b>CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2026</b> <b>PROCES VERBAL</b>
---

**Etaient présents :**

Mesdames ALAZET Delphine, BESSET-CHAVE Anne, BOURRIN Sophie, DAPVRIL Pascale, DUMAS Viviane, GACHE Muriel, MAZOYER Martine ;  
Messieurs BOREL Michel, BRIAS Bernard, CARTE David-Alexandre, LAFERTIN Noël, MAGNARD Fabrice, MARLHES Cyril ;

**Absents Excusés :**

Madame GREFFIER Géraldine ;  
Monsieur PIOT Bernard (donne pouvoir à BRIAS Bernard),

**Secrétaire de Séance :** Madame MAZOYER Martine

**1. Compte-rendu du 4 novembre 2025**

Le compte-rendu du 4 novembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

**2. Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public eau 2024 (CCPR)**

La Communauté de Communes intervient sur les 14 communes du Pilat Rhodanien pour la compétence eau potable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la collectivité a opté pour une gestion via une délégation de service public (contrat de concession) avec l'entreprise SAUR jusqu'au 31 décembre 2027.

**La consommation et rendement du réseau :**

En 2024, le service dessert donc 8996 abonnés (8909 en 2023) dont 503 sur Véranne (503 en 2023) pour 1 421 300 m<sup>3</sup> (1 331 376 m<sup>3</sup> en 2023) d'eau produit en 2024. L'eau potable provient à **63,9 %** de la nappe du Rhône (70 % en 2023) et **36,1 %** des sources du Pilat (30 % en 2023). Pour Véranne la consommation est de 35 608 m<sup>3</sup> en 2023 (32 810 m<sup>3</sup> en 2023). Le linéaire de réseau de canalisation (hors branchement) est de 351,300 kilomètres (en 2023, le linéaire est de 351,809 km). En 2024, les pertes sont de 407 713 m<sup>3</sup> (232 086 m<sup>3</sup> en 2023).

Le rendement du réseau est de 71,44% en 2023 (81,68% en 2023, 84,7% en 2022 et 90,16 % en 2021).

La performance du réseau s'est fortement dégradée en 2024. Cela s'explique notamment par :

- certaines fuites d'eau qui ont perdurées, en raison de la difficulté de les repérer (station du Truchet notamment) ;
- la mise en place de purges complémentaires, au niveau de réseaux de distribution mis en secours (aérien, donc risque de gel), suite aux intempéries du 17 octobre 2024 ;
- le vieillissement du réseau sur certains secteurs.

## Les Tarifs :

		2025	2024
<b>PART COLLECTIVITE</b>			
<b>Part fixe (€HT/an)</b>	Abonnement	33,72	32,74
<b>Part Proportionnelle (€ HT/m³)</b>	De 0 à 120 m3	0,624	0,606
	De 121 à 150 m3	0,749	0,727
	De 151 à 200 m3	0,936	0,909
	Au-delà de 200 m3	1,248	1,212
<b>PART DELEGATAIRE</b>			
<b>Part fixe (€HT/an)</b>	Abonnement	48,59	47,11
<b>Part Proportionnelle (€ HT/m³)</b>	Au volume (par m3)	0,946	0,917
<b>TAXES ET REDEVANCES</b>			
<b>TVA</b>		5,50%	5,50%
<b>Redevances</b>	Prélèvement sur la ressource en eau	0,07	0,07
	Pollution domestique	/	0,29
	Redevance Consommation	0,43	/
	Redevance Performance du réseau AEP	0,01	/

## La qualité de l'eau :

- Contrôle de l'Agence Régionale de Santé (ARS) :

Analyses	Point de mise en distribution		Eau distribuée	
	Nombre de prélèvements 2024	Prélèvements non conformes 2024	Nombre de prélèvements 2024	Prélèvements non conformes 2024
Bactériologique	46	0	119	3
Physico-Chimie	78	2	164	0

- Auto-contrôle de l'exploitant :

Analyses	Eaux brutes	Point de mise en distribution	Eau distribuée
Bactériologique	0	2 (100%)	51 (94,1%)
Physico-Chimie	93	27 (100%)	147 (100%)

## Budget :

		Fonctionnement	Investissement
<b>Réalisé 2024</b>	<b>Dépenses</b>	748 689 €	2 335 045€
	<b>Recettes</b>	1 571 073 €	1 896 229 €
	<b>Total</b>	+ 822 384 €	- 438 816 €
<b>Reports 24/25</b>	<b>Dépenses</b>	/	645 000 €
	<b>Recettes</b>	/	645 000 €
	<b>Total</b>	/	0 €
<b>Solde 2024</b>		+ 822 384 €	- 438 816 €
		<b>+ 383 568 €</b>	

Concernant les investissements, les travaux et études suivants ont été financés (*les lignes suivies d'un astérisque correspondent à des études/travaux réalisés en partie sur l'année, mais sans dépenses sur l'exercice budgétaire*) :

- **Pour les études :**

- Maitrises d'œuvre pour les travaux de protection des puits de Jassoux contre les eaux pluviales de la RD 1086, à Chavanay d'une part et à St-Michel d'autre part
- Déclaration d'Utilité Publique (DUP) du puits de Grand Val
- Maitrise d'œuvre pour les travaux de sécurisation électrique à la station de production de Jassoux, commune de St-Michel sur Rhône

- **Pour les travaux :**

- Maitrise d'œuvre et travaux de reprise du réseau à Luzin (groupement de commande avec la commune de Chavanay)
- Maitrise d'œuvre et travaux de doublement de la canalisation principale entre Jassoux (station) et Périgneux (réservoir)
- Travaux de reprise du réseau AEP Rte de Bessey à Lupé (en coordination avec la commune)
- Travaux réseaux divers (reprise branchement...)
- Prestations diverses préalables à travaux de réseaux (topo, annonces légales...)

Il y a 279 € d'abandon de créances et 13 147 € d'irrécouvrables.

**Projets d'amélioration :**

- Interconnexion des UDI Fontaine de l'Oronge et Roisey Bessey Malleval à Goëly
- Amélioration des Sources de Cubusson : chambre de neutralisation
- Renouvellement et amélioration du poste électrique de la station de Jassoux
- Mise en place de borne(s) monétiques
- Réflexion sur le traitement des PFAS
- Amélioration de la chloration (mise en place de surveillance, nouvelles chlurations...)

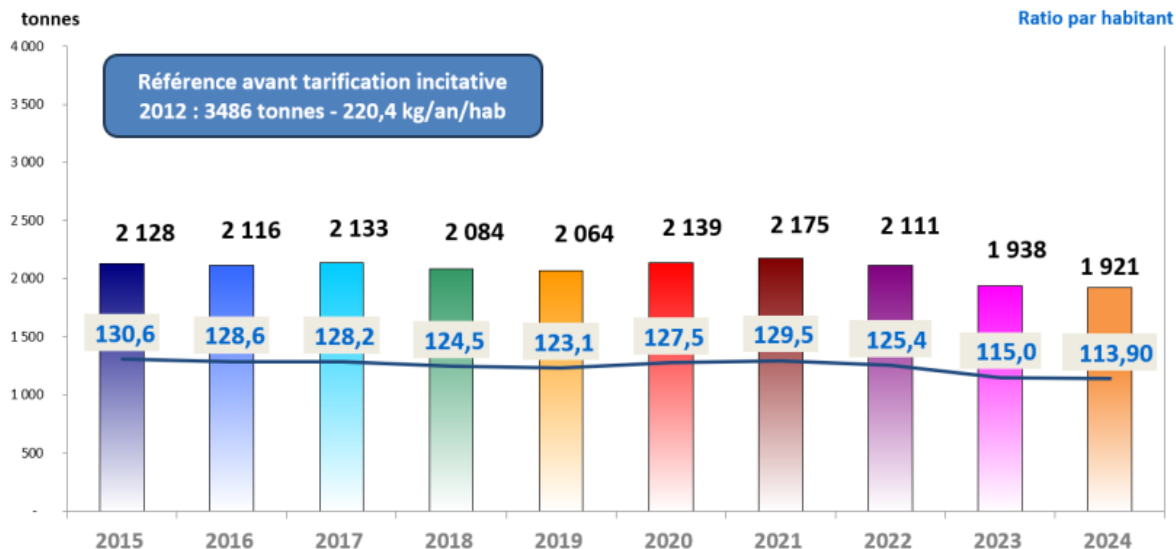
### **3. Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public Déchets 2024 (CCPR)**

- Organisation : 14 communes desservies pour 16 869 habitants avec une collecte par semaine. Il y a une seule déchèterie pour le secteur (Pélussin)
- Tonnages

**Ordures ménagères :**

En 2024, il y a eu 1 921,42 tonnes d'ordures ménagères résiduelles (OMr) collectées soit 113,9 kg/an/habitant traités par incinération à Bourgoin-Jallieu (38) sauf pour juillet-août envoyés vers d'autres UVE de la Région.

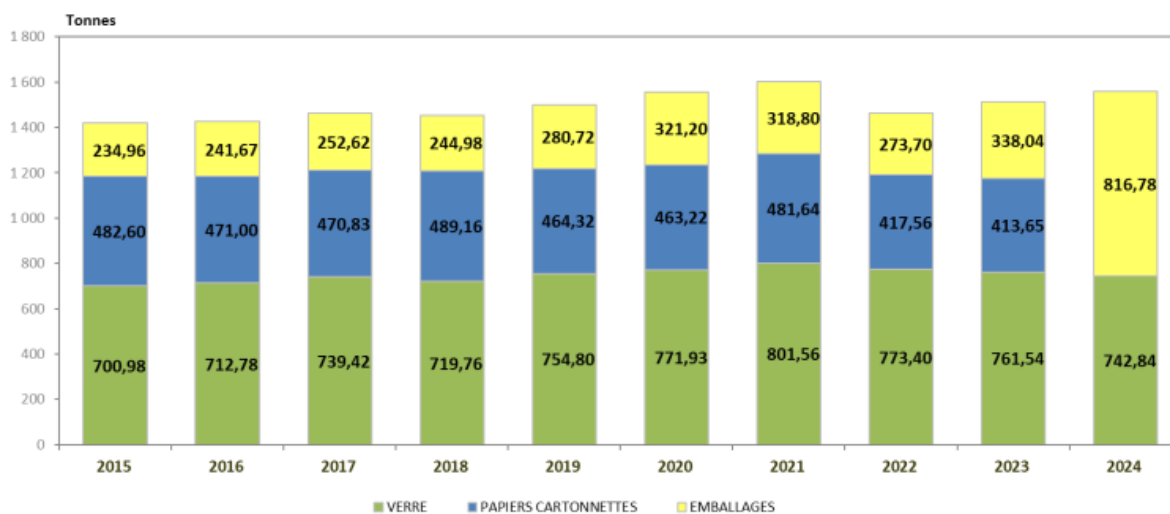
Installation	Tonnages traités
UVE Bourgoin-Jallieu (38)	1662,82 T
UVE Passy (74)	32,62 T
UVE Marignier (74)	102,06 T
UVE La Tronche (38)	123,92 T
Total	1921,42 T



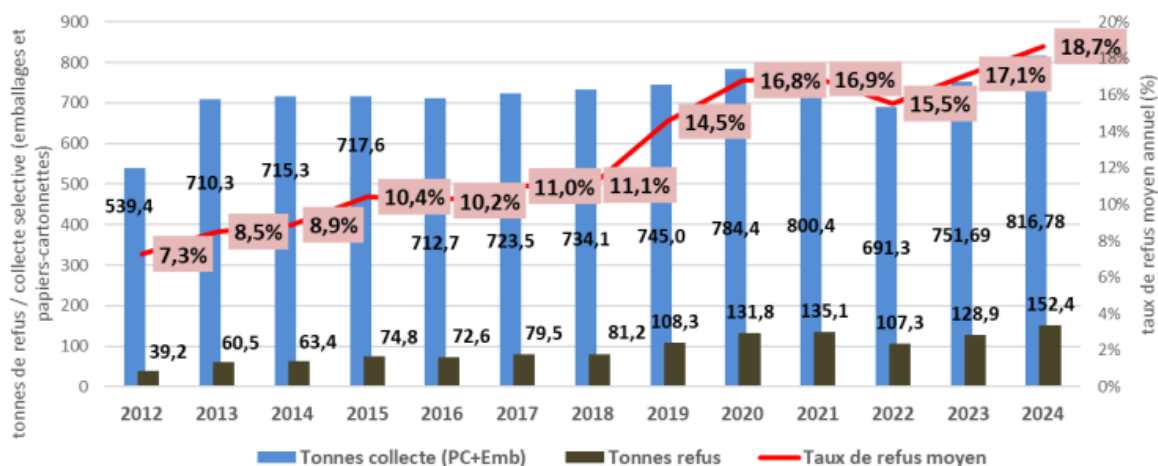
### Collecte sélective :

Les déchets de la collecte sélectives représentent 1 513,23 tonnes traités par le centre de Tri de Firminy, par l'unité de prétraitement à Andrézieux-Bouthéon et la fabrication de St Romain le Puy. Soit une augmentation de 3,3% par rapport à 2022. En détail :

- 816,78 tonnes d'emballages, papiers et cartonnettes (338,04 tonnes d'emballages et 413.65 tonnes de papiers / cartonnettes en 2023)
- 742.84 tonnes de verre (-2,5% / 2023)



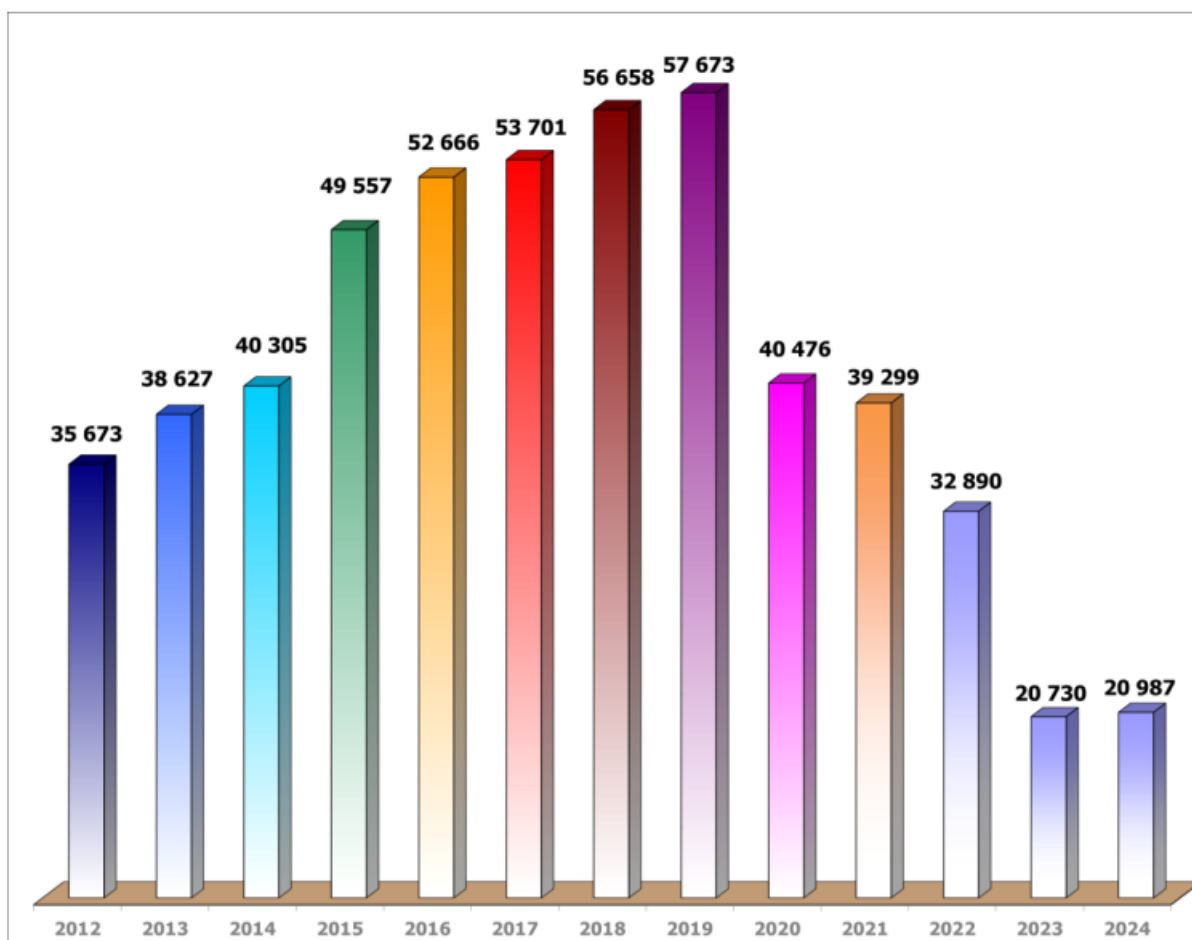
Il y a un taux élevé de refus de tri de 152,4 tonnes soit 18,7% du total.



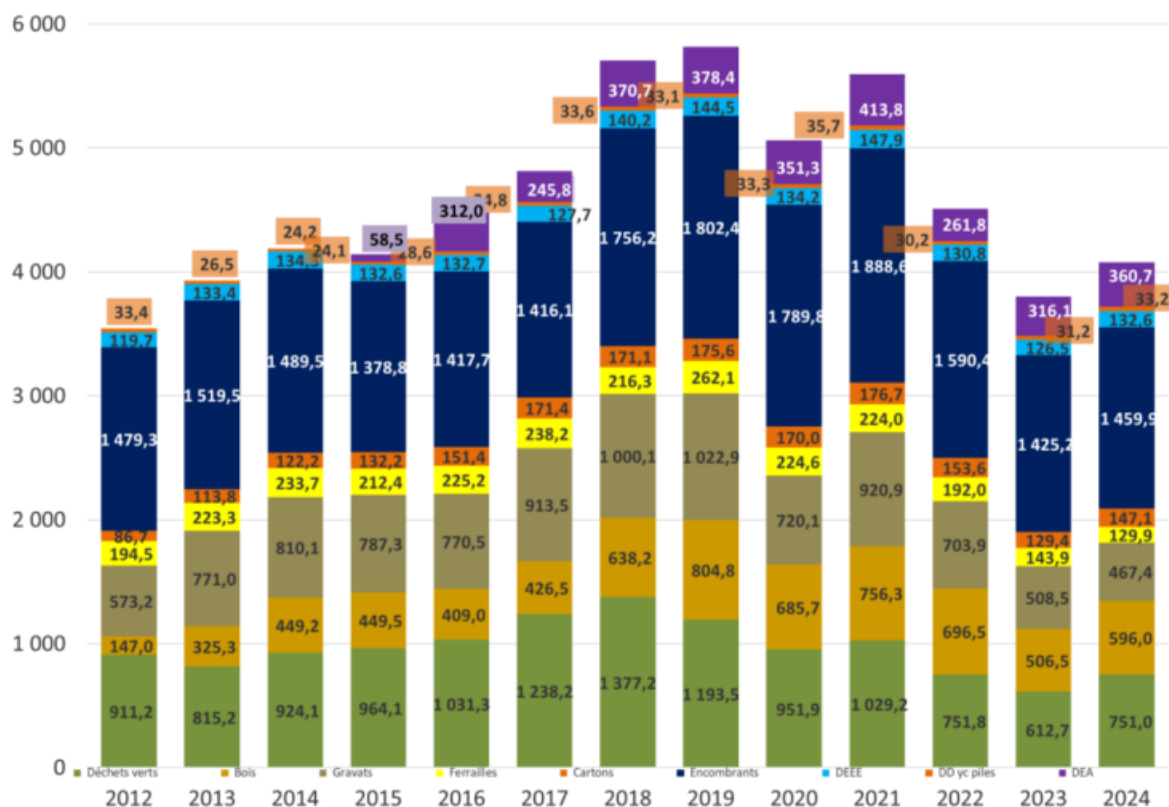
### Déchèterie :

Suite à la mise en place des RDV pour accéder à la déchèterie courant 2020, en lien avec la crise sanitaire et la sécurisation de l'accès au site, la fréquentation avait fortement chuté. Pour la première fois depuis 2014, le nombre de passages en 2021 était inférieur à 40 000. La tendance s'est accentuée en 2022, sous l'influence du contrôle d'accès (mise en place courant avril de la barrière de contrôle), avec moins de 33 000 passages, puis en 2023 avec la mise en place d'une tarification au passage à partir du 13ème passage effectué.

En 2024, les conditions d'accès en déchèterie étaient identiques à 2023 (RDV + barrière de contrôle + facturation additionnelle à compter du 13ème passage). La fréquentation est quasiment similaire (+257 passages, soit +1,2%) à une Fréquentation en baisse significative (-37,2 % / 2022) passant de 32 890 à 20 987.



4 155,22 tonnes de déchets collectés (flux principaux).



Campagnes de 2024 de collectes ponctuelles d'amiante :

Date campagne	Tonnage	Nb campagnes	Nb d'usagers
18/05/2024	16,74 T	1	31
<b>Total 2024</b>	<b>T</b>		
Rappel 2023	12,68 T	1	28
Rappel 2022	23,92 T	2	59
Rappel 2021	11,9 T	1	29
Rappel 2020	27,24 T	2	60

Collecte des textiles, linges et chaussures (TLC) :

Points de collecte	Total
CHAVANAY - La Côte	20,531
CHAVANAY - Cimetière	
CHAVANAY - La Tour	
CHAVANAY - Verlieu	
CHUYER - Pont Nove	5,574
MACLAS - Résidence du Lac	15,411
MACLAS - Stade	
PELUSSIN - 8 mai 1945	36,57
Pélussin - Déchèterie	
PELUSSIN - Le Relais	
PÉLUSSIN - Benaÿ	
PÉLUSSIN - Cimetière Notre Dame	
PÉLUSSIN - La Chaize	2,037
SAINT-PIERRE DE BOEUF - Rhône	
VÉRIN - Jean Vincent	3,85
<b>TOTAL des 15 points de collecte</b>	<b>83,973</b>

## Synthèse des ratios :

	2024 (16 869 habitants)		Rappel 2023 (16 859 habitants)		Région AuRA 2023
	T	Kg/an/hab	T	Kg/an/hab	Kg/an/hab
Ordures ménagères résiduelles (OMr)	1921,42	113,9	1 938,48	115,0	203
Tri sélectif (*)	1559,62	92,5	1 513,23	89,8	89
Déchèterie (hors amiante)	4155,22	246,3	3 939,79	233,7	218
<b>TOTAL DMA (hors TLC)</b>	<b>7636,26</b>	<b>452,7</b>	<b>7 391,50</b>	<b>438,4</b>	<b>510</b>

(\*) tri sélectif = recyclables secs, soit le verre + les papiers/cartonnettes + les emballages

## Finances :

COUT DU SERVICE PUBLIC ET NIVEAU DE FINANCEMENT EN 2024		
	€ arrondis	€/habitant
total des charges TTC	2 356 320 €	139,7 €
total des produits	473 711 €	28,1 €
coût à la charge de la collectivité	1 882 609 €	111,6 €
Contributions	1 868 270 €	110,8 €
Ecart entre coût et financement en €	- 14 339 €	- 0,8 €
Ecart entre coût et financement en %		- 0,8%

COUVERTURE DES CHARGES PAR LES PRODUITS POUR LES PRINCIPAUX FLUX EN 2024			
FLUX de déchets	Charges (€ TTC arrondis)	Produits (€ arrondis)	Couverture
ORDURES MENAGERES RESIDUELLES	925 923 €	42 910 €	5%
TRI SELECTIF (3 flux)	523 870 €	316 988 €	61%
FLUX DECHETERIE	852 929 €	99 526 €	12%

PART RELATIVE DU COÛT AIDE HT PAR FLUX DE DECHET			QUANTITES COLLECTEES	
Flux de déchets	Coût aidé HT - € arrondi	En %	Tonnes 2024	En %
Omr	48,0 €	46,5%	1 921	25,4 %
Verre	2,2 €	2,2%	743	9,8 %
RSHV	8,7 €	8,4%	817	10,8 %
D. des déchèteries *	42,2 €	40,9%	3 717	49,0 %
Biodéchets	0,7 €	0,7%	177	2,3 %
D. des pros **	- 0,1 €	- 0,1%	20	0,3 %
Autres services ***	1,5 €	1,4%	184	2,4%
<b>Total</b>	<b>103,2 €</b>	<b>100%</b>	<b>7 579</b>	<b>100%</b>

\* Hors gravats

\*\* apports directs sur plateforme DV

\*\*\* TLC & dépôts sauvages

### 4. Zéro Artificialisation Nette (ZAN)

Reporté à un prochain conseil.

### 5. Délibération n°2026-01 - Recours à Assistance Maître d'Ouvrage pour le projet de Salle des fêtes

Monsieur le Maire propose de recourir à une Assistance de Maitrise d'Ouvrage (AMO) concernant le dossier de la Salle des fêtes afin d'aider à la Maitrise d'Ouvrage : réalisation Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) notamment.

Le recours à une délégation de Maitrise d'Ouvrage a été envisagé mais celle-ci ne permet pas de recevoir toutes les subventions, notamment celle du Département de la Loire.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à recourir à un AMO pour le dossier de la Salle des fêtes.

#### **6. Délibération n°2026-02 – Renouvellement conventions SPA (fourrière et stérilisation) 2026-2027**

Les conventions de fourrière et de stérilisation avec la SPA de Brignais arrive à échéance le 31 décembre 2025. Elle permet la prise en charge des chiens et 15 chats par an ainsi que la stérilisation de 10 chats errants par.

Les conventions ont une durée de 2 ans soit 2026 et 2027.

Le montant de la convention fourrière s'élève à 0.60 € par habitant soit un montant de 589,80 €/an.

La convention stérilisation est gratuite et permet la prise en charge d'une partie du coût (50 €) de la stérilisation par la SPA pour les chats errants capturés lors d'une campagne organisée par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de fourrière avec la SPA de Brignais.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de stérilisation des chats errants avec la SPA de Brignais.

#### **7. Délibération n°2026-03 – Subvention voyage – Sou des écoles**

M. le Maire indique au Conseil Municipal que l'école va organiser une classe découverte pour les 52 élèves du RPI Saint-Appolinard-Véranne (22 enfants de l'école élémentaire de Véranne et 30 enfants de Saint-Appolinard) du 28 au 30 avril 2026. Le coût du voyage est estimé à 10 753 € pour 52 élèves soit un montant de 206,80 €/enfants. Afin de réduire le coût du voyage au familles à 60 €/enfants, le Sou des écoles de Saint-Appolinard-Véranne prendra en charge une partie des frais. Mais ne pouvant pas prendre en charge toute la somme le Sou demande une subvention. Mais à la différence du voyage de 2023, il n'y aura pas de subvention de la Région.

Le Maire propose que la commune de Véranne prenne à sa charge 75 €/enfants (somme accordée par la commune de Saint-Appolinard) ce qui permettrait que le Sou prenne à sa charge aussi environ 75 €/enfants.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- **DECIDE** de fixer un montant de subvention de 75 €/enfants de la commune pour la classe découverte
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026.
- **DIT** que les crédits seront versés sous forme de subvention à l'association du Sou des Ecoles de Véranne / St Appolinard.

#### **8. Délibération n°2026-04 – Location annuelle petite salle du presbytère**

M. le Maire indique au Conseil Municipal que la Franchise O2 aimerait avoir un ancrage dans une logique de développement local, de proximité et recherche actuellement un lieu au sein de notre commune.

Cette salle est pour l'instant mise à disposition à titre gracieux par créneaux

Cette salle est munie de tables et de chaises. Monsieur le Maire propose une location

de 150 € pour une mise à disposition du local pour 1 année reconductible.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre à disposition de l'entreprise O2 la petite salle du Presbytère
- **DECIDE** de fixer le montant de la mise à disposition à 150 €/mois.
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer une convention de mise à disposition de la salle.

#### **9. Délibération n°2026-05 – Convention de mise à disposition du Barnum**

M. le Maire propose une convention pour la mise a disposition du Barnum de la Région pour les Associations.

Cette convention de mise a disposition gratuite aux associations permet la demande d'une caution afin de responsabiliser les emprunteurs et de limiter la dégradation de celui-ci, ainsi que d'exposer les règles de de mise a dispositions.

Après avoir entendu le contenu de la convention et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- **VALIDE** la convention de mise à disposition du Barnum de la Région aux associations.
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer les conventions de mise à disposition du Barnum aux associations.

#### **10. Délibération n°2026-05 – Avenant n°2 à la convention retraite CNRACL 2023-2026 avec le CDG42**

M. le Maire indique que la commune de Véranne a signé la convention 2023 à 2026 avec le CDG42 pour les dossiers de retraite CNRACL. Le CDG42 a fixé les nouveaux tarifs applicables au 1er janvier 2026.

En cas de délégation de dossier à partir du 1er janvier 2026, la signature de l'avenant n°2 est obligatoire.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- **AUTORISE** Monsieur le maire signer l'avenant n°2 de la convention retrait CNRACL 2023-2026 avec le CDG42.

#### **11. Tableau présence aux élections du 15 mars 2026**

<b>Horaires</b>	<b>NOM 1</b>	<b>NOM 2</b>	<b>NOM 3</b>
8h - 10h30	Anne BESSET	Pascale DAPVRIL	Michel BOREL
10h30 - 13h	David-Alexandre CARTE	Muriel GACHE	Viviane DUMAS
13h - 15h30	Delphine ALAZET	Bernard PIOT	Bernard BRIAS
15h30 - 18h	Cyril MARLHES	Sophie BOURRIN	Martine MAZOYER

#### **BUREAU DE VOTE**

**Président : Michel BOREL**

**Secrétaire : Martine MAZOYER**

**Assesseur Titulaire : Bernard BRIAS**

## Assesseur Titulaire : Viviane DUMAS

### Questions Diverses

- **Route de Maclas** : Le marquage de la route de Maclas a été commandé et devrait être fait rapidement.
- **Sécurité Salle des fêtes** : Voir l'opportunité de mettre en place un appel automatique vers les pompiers en cas de début d'incendie pour la salle des fêtes. Au vu des évènements qui se sont passés pour la salle des fêtes de Saint-Appolinard.
- **Barrière** : Il faudrait mettre une barrière au niveau des parcelles AS 381 et AS 93.

Fin de la séance à 21h32. C'était le dernier conseil de la mandature.

Secrétaire de séance

Martine MAZOYER

Le Maire

Michel BOREL